Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260323-CM20260320N09-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. HAZEVIS Frédéric donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine
Etaient absents : Mme OLLIVIER Céline
Secrétaire de Séance : M. SIMONIN Donovan

Délibération n° 9 / 2026

VIE MUNICPALE

***Objet* : Détermination du nombre d'adjoints**

Aux termes de l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal :

19 x 30 % = 5.70

Le nombre maximum autorisé d'adjoints au Maire est de cinq pour la commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine.

Monsieur HERVOIR Yoann, nouvellement élu Maire, demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints réglementaires à élire.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260323-CM20260320N09-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ***Décide*** la création de ***cinq*** postes d'adjoints.

19 voix pour 5 postes d'adjoints.
0 abstention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 23 mars 2026